

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0601 : EXTENSION DU PERIMETRE DU SIAEP DE LA VIGNE AUX CHAMPS A LA COMMUNE DE VALLIERES-LES-GRANDES (POUR L'EXERCICE DE SA COMPETENCE EAU POTABLE)

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement informe les membres du conseil Municipal que la commune de Vallières-les-Grandes a exprimé sa volonté de rejoindre le Syndicat intercommunal de la Vigne aux Champs lors de sa séance du 29 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes peuvent créer ou adhérer à des syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple pour exercer en commun une ou plusieurs compétences dont elles ont la charge.

L'adhésion de la Commune de Vallières les Grandes au SIAEP de La Vigne aux Champs permettrait à la commune d'avoir une entité dédiée à la gestion de l'eau potable. Le SIAEP de la Vigne aux Champs s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 5 juin dernier sur l'adhésion de cette nouvelle commune, ce qui lui permettrait de bénéficier de ses services.

Pour poursuivre la procédure d'adhésion, il est nécessaire d'obtenir la majorité qualifiée des communes membres du SIAEP de la Vigne aux Champs afin que celle-ci puisse être effective au 1er Janvier 2025.

En tant que commune membre du SIAEP de la Vigne aux Champs, le conseil municipal du Controis en Sologne doit se prononcer, dans un délai de 3 mois sur l'extension du périmètre Syndical à la commune de Vallières-les-Grandes et dans les conditions transmises en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Vallières-les-Grandes pour l'exercice de sa compétence Eau Potable au SIAEP de la Vigne aux Champs à compter du 1er janvier 2025, les statuts du syndicat et les conditions financières et patrimoniales etc. de mise à disposition de la commune au SIAEP de la Vigne aux Champs.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0602 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL EAU DSP – ANNEE 2023 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0603 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT DSP – ANNEE 2023 COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal, que conformément aux articles L 2224.5, D 2224.1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être approuvé au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance et des indications sur le financement de l'investissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de la procuration  
L'ordonnateur,

/ 1 JUL. 2024

/ 1 JUL. 2024



**Le Maire,  
Antoine LELARGE**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0604 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE SPORTIF HENRI CHARTIER

- Vu le projet de règlement intérieur annexé,
- Vu l'avis favorable de la Commission Sports et Vie Associative qui a étudié ce dossier en date du 6 mai 2024,
- Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur du Complexe Sportif Henri Chartier

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

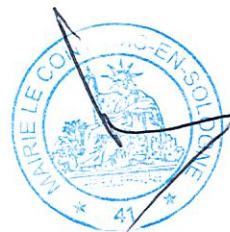
- approuve le règlement intérieur du Complexe Sportif Henri Chartier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le / 1 JUIL. 2024  
Reçu en Préfecture, le / 1 JUIL 2024  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### **DB n°2024-0605 : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA CLASSE A HORAIRES AMENAGES, OPTION GYMNASTIQUE, AU COLLEGE ST EXUPERY DE CONTRES, A PARTIR DE L'ANNEE 2024-2025**

- Sur le rapport de Monsieur BAUMER Thierry, Maire Adjoint chargé des Sports, de la vie associative et de l'évènementiel,
- Considérant que les objectifs et les modalités de cette Classe à Horaires Aménagés, option gymnastique, font l'objet d'une convention avec le Collège St Exupéry et l'Eveil de Contres,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention annexée
- D'autoriser le Maire à signer cette convention

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

/ 1 JUL. 2024

/ 1 JUL. 2024



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0606 : DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCE ETEINTE

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics, informe les membres du Conseil Municipal d'une sollicitation du Trésor Public en vue d'une admission de dettes en créances éteintes.

Cette demande concerne des dettes de cantine et garderie dues au titre de l'année 2021 pour un montant total de 16,00 €. La personne concernée a fait l'objet d'un dossier de surendettement dont l'ensemble des dettes a été totalement effacé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes une dette de 16,00 € (seize euros) concernant une facture de cantine et garderie 2021.

Cette somme sera imputée au budget principal « Commune » - Article 6542.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le / 1 JUIL. 2024  
Reçu en Préfecture, le / 1 JUIL. 2024  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**Le Maire,  
Antoine LELARGE**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### **DB n°2024-0607 : REPAS DES SENIORS – FIXATION DE L'AGE ET DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES ACCOMPAGNANTS AU REPAS DES SENIORS**

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation d'un repas pour les séniors de la commune ayant atteint 65 ans au 31 décembre de l'année N.

Les personnes accompagnantes n'ayant pas atteint l'âge requis ou non domiciliées sur le territoire de la commune de Le Controis-en-Sologne peuvent participer à ce repas moyennant une participation financière actuellement fixée à 39 € par délibération n° 2022/0912 du 22 septembre 2022.

Il est proposé de fixer l'âge limite à 66 ans de l'année N et de fixer la participation à 39€ pour les personnes accompagnantes n'ayant pas atteint les 66 ans au 31 décembre de l'année N.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- De fixer la participation financière à 39 € (trente neuf euros) pour les personnes accompagnantes n'ayant pas atteint 66 ans au 31 décembre de l'année N ou étant domiciliées hors de la commune de Le Controis-en-Sologne

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



1 JUL. 2024  
1 JUL. 2024

Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### **DB n°2024-0608 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) est un organisme d'utilité publique.

Il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'aménagement et du développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

La convention prévoit de confier au C.A.U.E une mission d'accompagnement ayant pour objet d'assister la collectivité dans la définition et la réalisation de ses objectifs d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E apporte le savoir-faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil aux collectivités et d'assistant technique au service de la collectivité.

La convention vise deux actions au sein de la collectivité soit :

- Un « Atelier plan-guide » dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
- Réflexion sur le développement urbain et restructuration du site « Parc 'Inter » et l'Etablissement d'Hébergement des Agées Dépendantes (EHPAD)

Le coût de la prestation à la charge de la commune est de 3 500€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E)
- D'autoriser Mr le Maire de signer la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E)
- D'accorder sa participation financière à hauteur de 3 500€

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*

À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



**Le Maire,  
Antoine LELARGE**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0609 : DEMANDE DE SUBVENTION – CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

Madame Séverine AUDIANE, adjoint au Maire déléguée aux affaires scolaires présente aux membres du conseil municipal une demande de subvention du Campus des métiers et de l'Artisanat de Blois.

39 Apprentis domiciliés sur la Commune de Le Controis en Sologne sont inscrits pour l'année scolaire 2023/2024. Cet établissement scolaire sollicite une participation financière de 80 € par apprentis (quatre vingt euros) afin de soutenir financièrement des sorties pédagogiques, des projets sportifs, culturels et pédagogiques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer la somme de 1 000 €
- D'inscrire cette somme au compte 65748 du budget primitif 2024 (budget principal)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le / 1 JUIL. 2024  
Reçu en Préfecture, le / 1 JUIL. 2024  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :** 21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0610 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ACCORD CENTRE VAL DE LOIRE »

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics, rappelle que La commune du Controis-en-Sologne et Accords Centre-Val de Loire ont décidé de s'associer pour mettre en place une programmation culturelle annuelle au théâtre du Grand Orme.

La commune du Controis-en-Sologne et Accords Centre-Val de Loire proposeront pour l'année 2025 une programmation de 3 spectacles vivants afin d'offrir aux habitants du Controis-en-Sologne une saison culturelle éclectique. Ladite convention est établie pour une durée de 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le Controis-en-Sologne indemniserà le travail du régisseur général du Théâtre du Grand Orme à hauteur de 400 € TTC par représentation, sur facture.

Le Controis-en-Sologne indemniserà la mise à disposition du Théâtre du Grand Orme et de l'ensemble du personnel du théâtre pour les 3 représentations à hauteur de 850 € TTC par représentation, sur facture.

Cette indemnisation couvrira les charges d'électricité, de chauffage, les frais d'accueil des spectateurs, la sécurité, ainsi que les charges en amont des représentations : travail administratif liés à l'accueil des spectacles, préparation et rédaction des documents de communication, gestion des réservations spectateurs, mise en place et gestion de la billetterie, mise à disposition du matériel technique du Grand Orme.

Les recettes de billetterie des représentations seront rétrocédées pour moitié par Accords Centre-Val de Loire à La commune du Controis-en-Sologne.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention avec l'association Accord Val de Loire
- D'autoriser Mr le Maire de signer la convention avec l'association Accord Val de Loire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0611 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA HALLE AUX GRAINS DE BLOIS

Monsieur Guillaume COLLIN, conseiller municipal délégué aux finances et marchés publics, rappelle que dans le cadre de sa programmation « Hors les murs 2024-25 », la Halle aux Grains - Scène Nationale de Blois propose à la commune du Controis-en-Sologne d'accueillir le spectacle « La vie en vrai », de Marie Fortuit, au Théâtre du Grand Orme.

Le Centre Culturel du Blésois prendra à sa charge les coûts du spectacle, les défraiements, hébergement et transports des artistes, les transports de matériel, le paiement des droits d'auteur, la communication sur la représentation, et assurera les réservations, la billetterie et l'accueil du public.

La commune du Controis-en-Sologne s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires à la mise en œuvre du spectacle, le matériel technique du Théâtre du Grand Orme et une personne référente pour assurer une aide technique et l'accueil du personnel de la Halle aux grains – scène nationale de Blois et les artistes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention avec la halle aux grains de Blois
- D'autoriser Mr le Maire de signer la convention avec la halle aux grains de Blois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0612 : AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEUDIT LA PLAINE DE LAUNAY A CONTRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour rappel, la société Notus a le projet d'installer une centrale photovoltaïque au sol d'environ 12 hectares au lieudit La Plaine de Launay sur la commune déléguée de Contres. La commune de Le Controis-en-Sologne a donné son accord de principe sur ce projet (délibération numéro 2021 – 0922 en date du 9 septembre 2021) et a signé une promesse de bail en date du 8 mars 2022 pour ses terrains.

Le projet a continué d'avancer depuis et une demande de permis de construire a été déposée le 12 juin 2024. Comme le veut la procédure en vigueur, il sera instruit par l'Etat et il conviendrait de donner son avis sur ladite demande.

- Considérant la demande de permis de construire 041.059.24.D0041 en date du 11 juin 2024 déposée le 12 juin 2024 ;
- Considérant l'intérêt écologique du projet ;
- Considérant l'intérêt pour la Commune ;

*Monsieur Jean-Yves DROUHIN ne prend pas part au vote.*

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De donner un avis favorable à la demande de permis de construire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0613 : NOMINATION DE VOIE AU LIEUDIT LA PLAINE DE FRESNES A CONTRES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au Maire délégué au technique et réseaux de voirie informe les membres du conseil municipal qu'un permis de construire, référencé 041.059.23.U0008, pour la réalisation de 15 logements sociaux et 5 maisons individuelles, rue de la Plaine, a été délivré le 9 juin 2023. Au vu de l'évolution des travaux, débutés le 13 novembre 2023, le pétitionnaire nous demande de nommer la voie pour la poursuite du projets (raccordement aux réseaux, etc.).

Considérant la voirie du permis de construire susvisé ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

- de nommer la voie numéro 1 rue Marie Curie ;
- de nommer la voie numéro 2 impasse des Bleuets ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint au Maire délégué à la voirie de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le / 1 JUIL. 2024  
Reçu en Préfecture, le / 1 JUIL. 2024  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



**Le Maire,  
Antoine LELARGE**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0614 : APPROBATION DU DEPLACEMENT DU CHEMIN RURAL DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU CIMETIERE DE FEINGS

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement rappelle aux membres du conseil municipal que le cimetière de la commune déléguée de Feings ne dispose plus aujourd'hui que de 3 concessions disponibles. La Commune va donc entreprendre des travaux d'agrandissement selon les documents joints.

Par délibération numéro 2024 – 0114 en date du 25 janvier 2024, le Conseil municipal a validé le déplacement du chemin rural dans le cadre de cette extension et autorisé l'ouverture de l'enquête publique.

- Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-1 qui attribue au Conseil municipal la décision de création et extension du cimetière ;
- Vu la délibération numéro 2024 – 0114 en date du 25 janvier 2024 relative au projet d'extension ;
- Vu l'arrêté numéro 103 / 2024 en date du 7 mai 2024 portant ouverture de l'enquête publique ;
- Vu l'enquête publique qui a été menée du 27 mai 2024 au 10 juin 2024 ;
- Considérant qu'aucune observation n'a été donnée lors de l'enquête publique ;

Le Conseil, municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le projet d'extension du cimetière de la commune déléguée de Feings tel que présenté à l'enquête publique ;
- Autorise le Maire, la 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée à l'état civil et le Maire délégué de Feings à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POULLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0615 : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Vu la concertation effectuée auprès des agents,
- Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 14 mars 2024,
- Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 20 mars 2024,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Madame Delphine BARDOUX, adjointe au Maire déléguée aux Ressources Humaines informe les membres du Conseil municipal qu'afin de se conformer à la durée légale du temps de travail pour

l'ensemble des agents de le Controis en Sologne, dans le respect des dispositions de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique, il convient d'approuver l'organisation du temps de travail, présenté en annexe.

Monsieur Jean-Luc BRAILT, Monsieur Guillaume COLLIN et Madame Pascale TETOT demandent un vote à scrutin secret.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 22 voix POUR, 9 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- DECIDE d'approuver la nouvelle organisation de travail à compter du 1er juillet 2024, proposé dans l'annexe joint.
- Un bilan sur cette nouvelle organisation sera réalisé dans les 6 mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

1 JUL. 2024

1 JUL. 2024



**Le Maire,**  
**Antoine LELARGE**







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORGUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORGUET est désignée secrétaire de séance.

### **DB n°2024-0616 : DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale
- Vu la délibération en date du 25 mai 2024 sur les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps
- Vu l'attribution des RTT aux agents à temps complet non annualisés, il a été décidé en Comité Social Territorial du 20 mars dernier de modifier les conditions d'alimentation du CET. Les RTT ne pourront plus être alimentés sur le compte épargne temps.

Madame BARDOUX Delphine, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines propose d'abroger la délibération numéro 2023-0511 du 25 mai 2023 et d'approuver les modifications de l'article 2 relatives aux conditions d'alimentation du CET :

#### **Article 2 : Règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps :**

Le compte épargne-temps peut être alimenté par le report :

- D'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement,

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant le **31 janvier de l'année suivante N+1**.

L'agent est informé des droits épargnés et consommés annuellement **au 31 décembre de l'année N**

**Les articles 1, 3 et 4 restent inchangés.**

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

1, 1 JUL. 2024  
1, 1 JUL. 2024

**Le Maire,  
Antoine LELARGE**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
21 juin 2024

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORGUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POULLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORGUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0617 : CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Madame Delphine BARDOUX informe les membres du Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (*travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation*), aux jeunes de 15 à 16 ans s'ils atteignent l'âge de 15 ans entre la date de début de formation et le 31 décembre de l'année civile et s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A. (*Centre de formation des apprentis*). De plus, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

Ce dispositif s'accompagne d'aides financières du CNFPT pour un apprenti et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Après consultation du CST en date du 26 juin 2024 sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis accueillis par notre commune, Madame BARDOUX propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2024-2025 deux contrats d'apprentissage maximum.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code du travail et en particulier les articles L 6211-1 et suivants, les articles D 6211-2 et suivants ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

- Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail ;
- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifiée pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;
- Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
- Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ;
- Vu le décret n° 2018-1347 du 28 septembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;
- Vu le décret n° 2019-1489 du 27 décembre 2019 modifié relatif au dépôt du contrat d'apprentissage ;
- Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour accueillir au maximum deux contrats d'apprentissage
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*

À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

1 JUL. 2024  
1 JUL. 2024

Le Maire,  
**Antoine LELARGE**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2024

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 32

**Date de convocation :**

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

**Présent(e)s :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, BESNÉ Christophe, BARON Hervé (arrivé à 18h06), BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LEONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

**Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :** CHASSET Michel (pouvoir à PÉAN-NORQUET Elodie), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), HUC Béatrice (pouvoir à RUDAULT Patrice), MARTELLIERE Eric (pouvoir à LELARGE Antoine), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Elodie PÉAN-NORQUET est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2024-0618 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Madame Delphine BARDOUX explique au Conseil Municipal que suite à la réussite d'un agent titulaire à l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, il convient d'ouvrir un poste :

- adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

De plus, afin de se mettre en conformité avec l'annonce parue pour un poste au service technique, il convient d'ouvrir un poste :

- ingénieur à temps complet

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 comme suit :
  - adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : 1 poste
  - ingénieur à temps complet : 1 poste

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 28 juin 2024

Publié ou notifié, le 1<sup>er</sup> JUL. 2024  
Reçu en Préfecture, le 1<sup>er</sup> JUL. 2024  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



Le Maire,  
Antoine LELARGE

